



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

Direction départementale
des Territoires
Service Environnement
Unité Nature et Biodiversité

Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR8301057 – « Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène »

Réunion du 16 septembre 2014 à Chavignac

Assistaient à ce comité de pilotage :

Membres représentant les services de l'Etat :

M. Hugues FUZERE	Sous-Préfet de Mauriac
M. Henri ABEILLON	Commandant la compagnie de gendarmerie de Mauriac
M. Eric CORVAISIER	DDCSPP
Mme Béatrice JOUBERT	DDT 15, Service Environnement

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs groupements :

M. Albert CHARLES	2ème adjoint de la commune de Chaussenac
Mme Anne-Marie CLAVEL	Commune de Brageac
M. Jacques CHASSAGNE	Adjoint, commune de Pleaux
M. LACOSTE	2ème adjoint, commune de Mauriac
M. Olivier ROCHE	Maire de Jaleyrac
M. Serge VIALLEMONTEIL	Maire de Sourniac

Membres représentant les propriétaires, usagers et socio-professionnels :

M. Pierre TOURET	LPO Auvergne
M. Georges DUCHER	Fédération départementale des Chasseurs du Cantal

Assistait également à ce comité de pilotage :

M. Thomas DARNIS	Animateur du site Natura 2000, ONF
------------------	------------------------------------

Membres ou personnes excusés :

M. Souchon, Président du Conseil régional d'Auvergne ; M. Descoeur, Président du Conseil Général du Cantal ; M. Nigou, Chambre d'agriculture ; M. Bordes, CPIE de Haute-Auvergne ; M. Delubac, Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Cantal ; Mme Tillard-Blondel, Conservatoire Botanique National du Massif Central ; M. Pantarotto, chef du service départemental de l'ONEMA ; M. Faure, Président de la Communauté de communes du Pays de Salers ; M. Le président, FRANE ; M. Guerin, CRPF Auvergne ;

Le COPIL est présidé par M. le sous-préfet de Mauriac qui lance tout d'abord un tour de table. Il laisse la parole à M. Darnis, animateur du site Natura 2000. Celui-ci explique pourquoi il a choisi de réunir le COPIL dans la grange du Pestre : elle est au cœur du site Natura 2000 et abrite des colonies de chauves-souris. Des petits rhinolophes sont d'ailleurs présents au-dessus de nos têtes.

Le diaporama projeté est téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat dans le Cantal dans la rubrique **Compte-rendu de COPIL de la page suivante :**

<http://www.cantal.gouv.fr/zsc-gorges-de-la-dordogne-de-l-a969.html>

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT

Tél. : 04 63 27 66 21

Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

1 – quelques rappels :

Le site Natura 2000 des gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène est constitué de 2 grosses entités : Auze et Sumène. C'est un site désigné au titre de la directive Habitat-Faune-Flore dont l'animation est toujours portée par l'Etat. Il n'y a pas eu pour le moment de souhait des collectivités de prendre le portage de ce site.

Toutefois Mme Joubert de la DDT précise qu'une collectivité peut à tout moment se porter candidate et des élections seront organisées en COPIL.

L'Etat a chargé l'ONF de l'animation pour 3 ans. Il reste encore 1 an à cette mission qui consiste à mettre en œuvre les actions prévues au document d'objectif approuvé en 2012.

2 - Animation 2013/2014 :

Le site Natura 2000 concerné est complètement inclus dans le site oiseaux intitulé « gorges de la Dordogne ». Il y a donc un travail en commun avec la structure animatrice de ce site qui est la LPO pour la partie Cantal.

Un rappel est fait sur la procédure d'évaluation des incidences. L'animateur a un rôle d'appui aux services de l'Etat et est amené à donner des éléments concernant les habitats et les espèces aux porteurs de projet.

Concernant la **Charte Natura 2000**, un courrier a été envoyé à toutes les communes du site. Une réunion publique de présentation a été réalisée sur Arches et Chalignac qui étaient intéressées. Cela a permis d'aboutir au dépôt de 8 chartes qui représentent 617Ha. Pour ordre d'idée, il y avait pour le moment environ 2000 ha de surface en adhésion à une charte Natura 2000.

Thomas Darnis indique également l'adhésion d'un propriétaire privé (M et mme Gros sur Veyrières) et à venir, 380 ha de forêt domaniale.

La mise en œuvre de l'action S4 pour l'amélioration connaissance a conduit à la réalisation d'une **étude sur les chauves-souris** parce qu'un enjeu important était pressenti. L'étude a permis d'inventorier sur le site 3 nouvelles espèces : Grand-Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Minioptère de schreibers (espèce méridionale). Il existe une importante colonie de Petit Rhinolophes. La Grande-Noctulle a été contactée (visuellement et en sonore) mais pas capturée. Sa présence sur le site est un enjeu majeur car seulement deux colonies sont connues en France (63 et 12). Cette étude court encore sur 2 années.

Réponse à quelques questions des membres du COPIL sur les chauves-souris :

- Les chauves souris peuvent amener des nuisances et certains travaux peuvent les impacter. Les associations Alter Eco ou Chauves-souris Auvergne peuvent être contactées pour du conseil permettant des aménagements dans les bâtiments.

Alter Eco
La Cornélie
15600 Rouzier
06 22 32 35 95
jbec@altereco-env.com
<http://www.altereco-env.com/>

Chauve-Souris Auvergne.
Mairie – Place Amouroux
63320 Montaigne-le-Blanc.
04-73-89-13-46
contact@chauve-souris-auvergne.fr
<http://www.chauve-souris-auvergne.fr>

- Nombre d'espèces de Chauves-souris : en France 34 espèces de chauves-souris, 28 en Auvergne, 26 dans le Cantal et 15 espèces pour le moment dans le site Natura 2000.
- Après les humains, les Chiroptères sont probablement les Mammifères les plus abondants et les plus largement distribués dans le monde. Leur diversité, leurs particularités biologiques et écologiques en font les hôtes privilégiés d'un grand nombre d'agents infectieux. En virologie, les chauves-souris font l'objet d'une attention grandissante car on découvre chez elles de plus en plus de virus potentiellement pathogènes pour l'homme et ses animaux domestiques. Dans le cadre de programmes de surveillance sanitaire, il a été récemment démontré que les chauves-souris constituaient les réservoirs de virus dont la rage. Il existe de très nombreuses formes de virus de la rage et toute espèce de chauves-souris française est susceptible d'être porteuse saine d'un tel virus. Toutefois c'est une variante de la rage canine et le franchissement de la barrière d'espèce semble heureusement être exceptionnel. Pour compléter ce qui a été dit en COPIL, au sujet de ce franchissement, ces virus ont été retrouvés chez d'autres espèces de Mammifères mais

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT

Tél. : 04 63 27 66 21

Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

heureusement ce passage semble être exceptionnel. Les seuls cas répertoriés parmi les Mammifères terrestres sauvages et domestiques sont : une Fouine en Allemagne (2001), cinq moutons au Danemark (1998 et 2002) et deux chats en France (2003 et 2007). Concernant la population humaine européenne, seuls trois cas humains confirmés sont à déplorer depuis 35 ans : une fillette en Russie (1985) et deux chiroptérologues, un en Finlande et un Ecosse (1985 et 2002). Aucun cas n'a été recensé en France (d'après L'Envol des Chiros n°15, septembre 2013). Pour rappel, toutes les chauves-souris européennes sont insectivores et ne rentrent donc jamais en contact avec les humains (il n'existe que 3 espèces qui sucent le sang dans le monde. Elles vivent en Amérique centrale).

- L'animateur du site Natura 2000 rappelle que toutes les espèces de chauves-souris sont protégées par la loi sur tout le territoire français et compte tenu du potentiel pathogène qu'elles représentent, lorsqu'une chauve-souris est blessée ou morte il convient de contacter la SFEPM (Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères : <http://www.sfepm.org>)



Roman Pavisse - prélèvement de salive sur une sérotine commune

3 - Communication :

- Une lettre d'information commune aux 2 sites Natura 2000 a été rédigée et n'est pas encore diffusée. Elle sera distribuée dans chaque boîte aux lettres par les services de la poste.

- Animation le 19 juillet sur la Charte Natura 2000 à Arches.

- Site internet du site en cours de constitution : <http://gorgesdeladordogneauzesumene.n2000.fr/>

- Émission des racines et des ailes où les animateurs ont fournis des informations à l'équipe de France 3.

- Pose de 8 nichoirs à chauves-souris autour de la grange du Pestre. Avec l'accord de l'ONF en tant que représentant de l'Etat propriétaire, 8 nichoirs ont été posés par Chauves-souris Auvergne avec le BTS de Neuvic. Bien entendu, il vaut mieux conserver les arbres creux, mais les nichoirs vont servir à concentrer les espèces pour suivre l'évolution des cortèges au cours des années. Pour l'instant, aucune chauve-souris n'y a été détectée.

- Sorties observation des chauves-souris : 25 participants en moyenne à ces sorties. L'information a été diffusée auprès des offices de tourisme du secteur. Certains élus trouvent dommage de ne pas avoir été mis au courant directement. Il est proposé que l'animateur fasse un mail aux communes et communautés de communes à chaque manifestation.

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT

Tél. : 04 63 27 66 21

Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

4 - Programme d'animation pour 2015 :

L'ONF envisage de déposer un contrat Natura 2000 visant à réaliser l'action G33 du document d'objectifs à savoir « restaurer les connexions entre ripisylves d'intérêts prioritaires ». Le but est d'enlever les résineux en ripisylve présents à plusieurs reprises sur l'Auze. Le Contrat est évalué à 34000€ et est envisagé pour 2015. Le projet a ensuite été présenté sur le terrain après la réunion.

La lettre d'information sera bientôt distribuée. Par contre le dépliant touristique est reporté.

L'étude des chauves-souris se poursuit toujours en 2015. Le but est de capturer la Grande Noctule vu l'enjeu européen de cette espèce. Elle est *a priori* présente entre Chaussenac et Breageac sur l'Auze.

Concernant la charte Natura 2000, un nouveau passage sera réalisé dans les mairies.

5 - Questions diverses

Concernant les **arbres sénescents** : Un participant rappelle qu'ils ne sont pas intéressants que pour les chauves-souris. Le contrat est justifié par Natura mais sert aussi à beaucoup d'espèces dont de nombreuses espèces d'insectes. L'animateur répond en effet que la vocation de ce type de contrat est bien d'augmenter les micro-habitats et ainsi de favoriser de nombreuses niches écologiques qui vont des oiseaux cavicoles (chouettes, Pigeon colombin, Pics ...), aux insectes en passant par les mammifères. On travaille sur les habitats et c'est bien là l'objectif de ce site Natura 2000 ;

Une question est posée sur les **financements Natura 2000**. Concernant l'animation, jusqu'à maintenant ce sont des fonds Etat qui financent l'animation à 100 %. Si une collectivité porte le site, il a en plus des fonds européens (FEADER). Le financement est toujours de 100 % avec nécessité d'avance de trésorerie.

6 - Visite de terrain

L'animateur invite les membres du COPIL à une visite près de la grange du Pestre pour présenter le projet de contrat pour 2015 sur la restauration de la ripisylve de l'Auze.

Le Président du COPIL
Le Sous-Préfet de Mauriac

M. Hugues RUZERÉ



Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT

Tél. : 04 63 27 66 21

Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr